

Le service de médiation de proximité fête ses dix ans !

Le service de médiation de proximité de la Ville de Tournai fête ses dix ans durant la semaine internationale de la médiation qui est en cours.

Contrairement à la médiation pénale, à la médiation de dettes, ce service proposé par la commune offre une écoute et un accompagnement aux personnes désireuses de prévenir ou de régler à l'amiable les conflits de la vie quotidienne. Le médiateur vous aide à communiquer et à chercher une solution satisfaisante pour chacun.

La participation au processus de médiation est une démarche personnelle et volontaire. Le médiateur travaille sur la relation entre les personnes afin que chacun gère au mieux sa relation avec l'autre. La médiation offre un espace d'écoute et de dialogue dans lequel chacun peut expliquer son vécu en toute confiance.

La médiation est gratuite et permet d'éviter les circuits judiciaires. Créé en 2009, ce service communal est subsidié par le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention. Dans le cadre de leur fonction d'éducateur, les futurs médiateurs ont constaté un manque en matière de gestion de conflits interpersonnels. Tous les membres de l'équipe ont obtenu un post-graduat en médiation ou un certificat en gestion positive des conflits personnels.

Quatre champs d'action sont couverts par le service : les conflits de voisinage, les conflits familiaux, les conflits interpersonnels et ceux nécessitant une médiation collective.

La médiation en chiffres :

- 3 médiateurs professionnels
- Plus de 70 partenaires : police, Logis Tournaisien, Bourgmestre, services sociaux...
- 1 zone de police, soit 47 villages
- 120 dossiers traités par an actuellement (chiffres avant l'extension à la zone)
- 4 champs d'application : le voisinage, la famille, la médiation collective, les relations interpersonnelles
- 2 méthodes d'activation d'un dossier : saisine directe à l'initiative d'un citoyen, saisine indirecte à l'initiative d'un partenaire
- 1 mode de résolution de conflit à l'amiable
- De 2 ou plus d'interlocuteurs autour d'une table (jusqu'à une quinzaine de personnes)
- 6 éléments essentiels : neutralité, confidentialité, secret professionnel, démarche volontaire, écoute et gratuité

Durant la médiation, les participants s'engagent à respecter les règles fixées dans le cadre du processus de médiation, c'est-à-dire :

- Ne pas agresser verbalement et/ou physiquement les personnes présentes
- Ne pas élever la voix
- Respecter le point de vue de chacun

- Ne pas interrompre les interlocuteurs
- Être sincère, dire la vérité
- S'engager à participer à la recherche de solutions

Le service de médiation de proximité de la Ville de Tournai est situé au n°14 rue des Corriers.
Informations : 069/33.24.51. – mediation@tournai.be